



TRAIL BLANC DU SEMNOZ

REGLEMENT 2025

Date de l'épreuve : le samedi 25 janvier 2025 à 17h30

L'Inscription au Trail Blanc du Semnoz vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement ci-dessous

Nous avons le privilège de pouvoir courir sur les pistes de la Station du Semnoz **MAIS UNIQUEMENT PENDANT L'EPREUVE.**

Toute personne inscrite à la course et surprise à s'entraîner sur les pistes de ski les jours précédant l'épreuve sera disqualifiée sans remboursement des frais d'inscriptions.

Pandémie

Pas de règles spécifiques pour l'édition 2025. Mais l'organisation se donne le droit de modifier ses règles d'organisation en fonction des contraintes sanitaires (pandémie) qui pourraient lui être imposées par les services de l'État.

1/ Participation

La course pédestre est ouverte à tous : hommes et femmes, licencié(e)s et non licencié(e)s, suivant les critères d'âge définis par la réglementation FFA.

Course autorisée à partir de la catégorie FFA junior(e)s né(e)s en 2007 et avant

2/ Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 01 décembre 2024

Limitées aux 900 premiers inscrits ou clôture des inscriptions le dimanche 19/01/2025 Minuit

Coût d'inscription :

- **18 € sans lot** (+ 1.20 euros de frais de plate-forme d'inscription)
- **21 € avec lot coureur** (+ 1.30 euros de frais de plate-forme d'inscription)
Lot coureur -> Au choix
Bière Blonde 75cl des Brasseurs Savoyard personnalisée « Trail Blanc du Semnoz »
ou
Limonade 3x33cl des Brasseurs Savoyard

A partir du 31/12/2024 minuit, le lot coureur ne sera plus disponible pour chaque nouvel inscrit

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

www.trailblancdusemnoz.fr

CERTIFICAT MEDICAL, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS

Pour les personnes majeures, la participation au Trail Blanc du Semnoz est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

soit :

Pour les personnes majeures :

- D'une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, **en cours de validité à la date de la manifestation.**

Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)

- Une personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération qui n'est pas partenaire de la Fédération Française d'Athlétisme.

Liste des fédérations partenaires :

Licence en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- D'une **attestation électronique (PDF)** à transmettre sur le module lors de son inscription indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Lien d'accès : <https://pps.athle.fr/>

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les personnes mineurs :

- D'une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, **en cours de validité à la date de la manifestation.**

Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)

- Une personne mineur ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération qui n'est pas partenaire de la Fédération Française d'Athlétisme.

Liste des fédérations partenaires :

Licence en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)

- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de 6 mois au 25/01/2025**.

Joindre également à son inscription une autorisation parentale dûment signée téléchargeable sur le site web de la course.

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas respectés la réglementation décrite ci-dessus. Dans ce cas les athlètes ne pourront bénéficier du remboursement de leur inscription.

Modalités d'inscriptions :

- Sur le site Internet www.trailblancdusemnoz.fr
 1. Inscription à 18 €uros **sans** lot coureur + 1.2 € de frais de plate-forme d'inscription
 2. Inscription à 21 €uros **avec** lot coureur + 1.3 € de frais de plate-forme d'inscription
A partir du 31/12/2024 minuit, le lot coureur ne sera plus disponible pour chaque nouvel inscrit
- Par courrier au magasin **OFF COURSE SEYNOD-ANNECY** à l'adresse suivante :

OFF COURSE SEYNOD ANNECY
20 avenue de la Périaz Seynod 74600 Annecy

*Libeller les chèques à l'ordre de : **ASPTT ANNECY***

Renseignements

OFF COURSE SEYNOD ANNECY
Galerie marchande Val Semnoz de l'hypermarché AUCHAN Annecy Seynod
20 avenue de la Périaz Seynod 74600 Annecy
Tel : 06 14 06 24 69
E-mail : mibarralon@gmail.com
Site Internet : www.trailblancdusemnoz.fr

3/ Retrait des Dossards

www.trailblancdusemnoz.fr

- **Le vendredi 24/01/2025 de 16h30 à 19h30 face au magasin OFF COURSE SEYNOD ANNECY** dans la Galerie marchande Val Semnoz de l'Hypermarché AUCHAN Annecy Seynod
- **Le samedi 25/01/2025 matin de 09h30 à 12h00 face au magasin OFF COURSE SEYNOD ANNECY** dans Galerie marchande Val Semnoz de l'Hypermarché AUCHAN Annecy Seynod
- **Le samedi 25/01/2025 après-midi entre 15h00 et 17h00 dans la salle « hors sacs » de la station du Semnoz** (À côté de la caisse des remontées mécaniques – côté Annecy).
Pièce d'identité obligatoire pour retirer leur dossard
Aucun dossard ne sera envoyé par la poste
Les dossards doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours

Puce chronométrage

La puce Chrono présente dans le dossard ne sera pas récupérée par l'organisation une fois la ligne d'arrivée passée

4/ Matériel obligatoire :

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute demande de l'organisateur, et ce, durant toute la durée de l'épreuve. En cas de défaut de matériel obligatoire, le coureur sera exclu de l'épreuve.

- Lampe frontale en bon état de fonctionnement
- Téléphone portable avec numéro du PC Sécurité enregistré : 06 26 92 18 61
- Sifflet
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

Matériel Fortement recommandé :

- Veste imperméable (si les conditions atmosphériques l'imposent)
- Eau (minimum 0.5 litres)

Matériel interdit

- Bâtons

5/ Abandon

- En cas d'abandon merci de vous signaler à un bénévole de l'organisation. Vous devrez également **obligatoirement** venir rendre votre dossard à l'arrivée.

6/ Course

Départ

- Le départ aura lieu le samedi 25/01/2025 à 17h30 au départ des pistes de ski alpin secteur Annecy (en bas du parking au niveau des caisses).

Barrière horaire

- Une barrière horaire est mise en place au km 5 du parcours à 18h50 soit 1h20 de course. Les coureurs au-delà de cette barrière se verront réorientés sur la partie retour du parcours. Ces derniers seront automatiquement classés après le dernier coureur ayant effectué la totalité du parcours.

Parcours

- Le parcours est consultable sur le site Internet de la course.

Arrivée

- Au pied des pistes de ski alpin secteur Alpin (vers les caisses).

Collation

- Un vin chaud convivial vous est offert après la ligne d'arrivée. Soupe de légume, Tomme, Pain seront servis également à chaque coureur.

7/ Intempéries

**En cas d'annulation, la course sera reportée le 01/02/2025 ou à une date ultérieure dans les 2 mois. Il n'y aura pas de nouveau report en cas d'annulation de la date de replie.
Aucun remboursement ne sera proposé en cas de report ou d'annulation**

8/ Annulation Inscriptions – Remplacement de dossards

- A partir du 01 décembre 2024 :

En cas de demande d'annulation de son inscription par un coureur, le remboursement de son inscription (**lot coureur compris**) se fera sur la base de

1. 15€ jusqu'au 31/12/2024
2. 12€ à partir du 01/01/2025

A partir du 31/12/2024 minuit, le lot coureur ne sera plus disponible pour chaque nouvel inscrit

- A partir du 19 janvier 2025 :

Plus aucune demande d'annulation de son inscription par un coureur ne sera acceptée par l'organisation. Plus aucun échange de dossard ne sera possible entre coureurs (pour rappel, l'organisation décline toute responsabilité pour un coureur participant à la course sous un faux nom)

9/ Récompenses

- La remise des prix aura lieu à partir de 19h30 dans la salle hors sacs ou fil des arrivées selon les conditions météorologiques (récompenses par catégories selon la représentation)

10/ Assurances

- **Responsabilité civile**

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'ASPTT ANNECY auprès d'une Compagnie d'assurance. Cette garantie est étendue aux organisateurs, leurs préposés et participants.

- **Individuelle accident**

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

11/ Service médical

Le service médical est assuré par :

- Un médecin
- Les pisteurs secouristes de la station du Semnoz
- Une équipe de secouristes de la Croix Rouge
- Le SDIS74 est informée du déroulement de l'épreuve

Sur décision médicale les responsables du service de secours peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

12/ Sécurité

- L'épreuve est ouverte par une moto neige avec le responsable sécurité et un secouriste.
- L'épreuve est fermée par une moto neige avec un secouriste.
- Tous sont équipés d'une radio et sont en liaison constante entre eux, le service médical et le PC course.
- Contact PC Sécurité : **06 26 92 18 61**
- Le médecin et/ou le PC course peuvent joindre le SDIS74 à tout moment

- Dans le cas d'une intervention de secours héliporté, il est demandé au concurrent de rester en position statique et d'éteindre leur frontale, et ce, jusqu'à la fin du secours (afin de permettre au pilote de naviguer avec les outils de vision nocturne et ainsi éviter tout éblouissement du pilote).

Contrôle

Le parcours est effectué en autonomie totale (cf. matériel obligatoire).

- Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.
- Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.
- Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Arbitrage

- Les litiges seront réglés par la Direction de Course. En cas de contestation, les décisions de la Direction de Course sont sans appel.

13/ Résultats

- Les résultats sont consultables à l'arrivée.
- Ils seront aussi consultables sur le site www.trailblancdusemnoz.fr

14/ Divers

Licences évènementielles ASPTT

Une licence évènementielle sera appliquée à chaque participant(e)s au Trail Blanc du Semnoz 2024. Cette licence n'est valable que le jour de l'évènement. Les avantages de cette licence sont visibles sur :

<https://asptt.com/licences-asptt/>

Conditions générales

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Droits à l'image

Par sa participation au Trail Blanc du Semnoz, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de toutes ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.



CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète.

Bonne Course à tous
Merci pour votre fidélité
La Direction de Course / ASPTT Annecy